

Paris, le 22 JAN. 2018

Réf. : CA1712 117

Monsieur le Président,

Vous avez eu l'amabilité de remercier le Président de la République pour l'accueil chaleureux réservé aux pupilles de la Nation lors de la réception organisée en leur honneur au palais de l'Élysée, le 11 novembre dernier. Vous avez également souhaité appeler son attention sur la situation sociale précaire de certains d'entre eux.

Touché par votre message et particulièrement attentif à la situation des pupilles de la Nation qu'il a souhaité mettre à l'honneur depuis le début de son mandat, le chef de l'État m'a confié le soin de vous en remercier vivement. Croyez bien qu'il comprend la souffrance et les peines endurées par celles et ceux, sans distinction, qui ont été privés de leurs parents pour faits de guerre, dans le cadre des opérations extérieures ou victimes d'attentats.

Vous le savez, le dispositif 2000-2004 doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie à travers leurs enfants mineurs au moment des faits, mais aussi une certaine responsabilité de l'État français. Le maintien de cette spécificité a donc été décidé pour ne pas porter atteinte à la cohérence des décrets et à la dimension symbolique qu'ils représentent.

Cela ne veut pas dire que les pupilles et orphelins de guerre ne sont pas pris en considération par l'État. Il est du devoir des pouvoirs publics de leur garantir l'assistance de la Nation. C'est précisément une des missions de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), chargé d'exercer la reconnaissance de la Nation envers tous les pupilles, sans distinction. Hier comme aujourd'hui, cela se manifeste notamment par le versement d'une pension spécifique jusqu'à leur 21ème anniversaire, mais également, quel que soit l'âge, par un dispositif d'aides et de secours en cas de maladie, d'absence de ressources ou de difficulté momentanée. A ce titre, le dévouement du personnel de l'ONAC-VG à l'égard de tous les pupilles, et plus particulièrement à l'égard des plus fragiles d'entre eux, ceux dont le jeune âge nécessite un accompagnement spécifique, est remarquable et salué par tous.

Le Président de la République a bien pris connaissance de votre proposition de création d'un « Fond de solidarité du Tigre » qui tirerait ses ressources d'un prélèvement effectué sur les gains redistribués par la Française des jeux et m'a demandé de transmettre votre courrier à madame la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des armées. Ses services vous feront directement savoir la suite pouvant être apportée à votre proposition.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



François-Xavier LAUCH

Monsieur André LECOQ
Président National de l'ANPNOGD
La Tourtonnière
61310 COURMENIL